

**DISPOSITIONS PRISES POUR L'ACCUEIL DES VISITEURS
AU MUSÉE DES CONFLUENCES DANS LE CADRE DU COVID-19**

Mises à jour au **20/07/2021**

Le musée des Confluences organise les conditions d'accueil des visiteurs en mettant en place les mesures de sécurité sanitaire préconisées par les autorités afin de limiter la propagation du virus Covid-19 (Coronavirus).

Les dispositions suivantes complètent le règlement de visite.

Les horaires d'ouverture du musée sont ainsi modifiés :

Pour les individuels

Du mardi au dimanche
10h30 à 18h30

À compter du jeudi 5 novembre 2020
Nocturne chaque 1^{er} jeudi du mois
10h30 à 22h

En période de vacances scolaires zone A (sauf pendant les vacances d'été)
Du lundi au dimanche
10h30 à 18h30

Fermeture
Les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

Pour les groupes (sur réservation) :

Hors période de congés scolaires zone Lyon :
du mardi au vendredi dès 9h et les weekends et jours fériés dès 10h30

En période de congés scolaires zone Lyon (sauf été) :
du lundi au vendredi dès 9h et les week-ends et jours fériés dès 10h30

À noter : La billetterie ferme 45 minutes avant l'heure de fermeture du musée (soit à 17h45 sauf le premier jeudi du mois en nocturne à 21h15).

Les visiteurs sont invités à quitter le niveau 4 et les salles d'expositions 15 minutes avant l'heure de fermeture du musée (soit à 18h15 sauf le premier jeudi du mois en nocturne à 21h45).

Conditions d'accès

A compter du 21 juillet 2021 : le « pass sanitaire » est exigé dans les ERP recevant plus de 50 personnes (excepté les personnels et les prestataires). Tous les publics doivent le présenter à l'exception des jeunes de moins de 17 ans inclus.

Le contrôle du pass est effectué via l'application *TousAntiCovid Verif* par smartphone aux entrées du musée.

Les preuves acceptées sont les suivantes :

- la vaccination (schéma vaccinal complet)
- la preuve d'un test négatif de moins de 48h
- le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois

Seul le statut « valide / non valide » est contrôlé sans accès aux données personnelles ou médicales des publics.

Cette validation s'accompagne d'une vérification d'identité (il ne s'agit pas d'un contrôle d'identité mais de donner à voir un document/justificatif permettant de vérifier la concordance avec le nom mentionné sur le pass).

L'utilisation du « pass sanitaire » est autorisée au plan juridique jusqu'au 30 septembre 2021 par la loi de gestion de la sortie de crise sanitaire.

Les visiteurs peuvent accéder à tous les espaces du musée sous réserve du port du masque. Les enfants de moins de 11 ans en sont dispensés.

Circulation / Signalétique dédiée

Une signalétique spécifique a été mise en place afin de rappeler aux visiteurs les mesures sanitaires et les consignes de visite (port de masque, respect des règles de distanciation et des gestes barrière) ainsi que des informations relatives au pass sanitaire.

Billetterie/réservations

Afin de réguler l'affluence et de garantir les meilleures conditions de sécurité, la réservation d'un créneau de visite est fortement conseillée, en ligne ou par téléphone au 04 28 38 12 12 (du mardi au dimanche 10-17h). Ce créneau détermine l'intervalle horaire d'arrivée au musée. Les visiteurs ne respectant pas leur horaire d'arrivée ne seront pas prioritaires.

Seuls les visiteurs munis d'une réservation de créneau ou détenteurs d'un pass annuel, d'un billet non daté, billet revendeurs, de la carte ICOM, de la Lyon City Card seront assurés d'accéder au musée.

Un guichet ventes reste ouvert dans le Cristal au niveau 0 et au niveau -1 pour permettre l'achat d'un billet d'entrée sous réserve de paiement par carte bancaire sans contact. Et ce, dans la limite des places disponibles.

Vestiaires

A compter de l'entrée en vigueur des présentes dispositions :

- les vestiaires sont ouverts en priorité pour le dépôt d'objets encombrants : trottinettes (y compris électriques), mono-roues, casques, poussettes, parapluies... en mode autonome et à la demande des visiteurs.
- la configuration initiale de vestiaire (pour le dépôt de vêtements et autres accessoires) sera mise en place lors des périodes de forte affluence (WE, vacances scolaires)

Les agents d'accueil remettent une contremarque pour le retrait des affaires personnelles à l'issue de la visite et se chargent de la surveillance de cet espace.

Du gel hydro-alcoolique est mis à disposition des visiteurs à l'entrée et à la sortie de ce vestiaire auto géré.

Accès aux informations

Les visiteurs ont accès aux programmes et au plan du musée en version papier. Pour toute question, les visiteurs sont invités à s'adresser aux agents d'accueil en respectant les règles de distanciation.

Nettoyage et mesures d'hygiène

Des agents d'entretien sont présents à chaque niveau du musée pour assurer la désinfection régulière des espaces et des points de contact : toilettes, bancs, mains courantes, boutons d'ascenseur... et du matériel mis à disposition des visiteurs.

Du gel hydro-alcoolique est proposé aux visiteurs à l'entrée du musée.

Activités de médiation

Une activité de médiation extérieure est accessible aux publics, et donc par extension aux personnes qui ne pourraient ou ne souhaiteraient pas présenter de pass sanitaire. Un médiateur du musée accueille les curieux de tous âges à l'arrière du musée, vers les bassins de 11 à 12h puis de 14h30 à 17h30. Le port du masque est demandé.

Des visites flash gratuites d'une durée de 15 min avec une jauge limitée sont proposées sur réservation sur place auprès des agents d'accueil [comprises dans le billet d'entrée].

Boutique du musée

Le sens de circulation indiqué par un cheminement fléché (signalétique spécifique) devra être respecté.

Comptoir gourmand et Brasserie

Le Comptoir gourmand situé niveau 4 est ouvert.

Le sens de circulation indiqué par un cheminement fléché (signalétique spécifique) devra être respecté.

La Brasserie du musée est ouverte.



Ce document sera régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des décisions gouvernementales et/ou préfectorales.